



**HAL**  
open science

## Éditer "tout" Montaigne ? L'épineuse question du contenu

Alain Legros

► **To cite this version:**

Alain Legros. Éditer "tout" Montaigne ? L'épineuse question du contenu. Béatrice Didier, Jacques Neefs et Stéphane Rolet. Composer, rassembler, penser les Œuvres complètes, Presses Universitaires de Vincennes, pp.187-197, 2012, Manuscrits Modernes, 978-2-8429-2357-0. halshs-01015321

**HAL Id: halshs-01015321**

**<https://shs.hal.science/halshs-01015321>**

Submitted on 29 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Editer « tout » Montaigne ? L'épineuse question du contenu**

*Viresque acquirit eundo*, « Et il acquiert des forces en allant », autrement dit : l'enfant grandit et se fortifie en avançant en âge. C'est dans Virgile, qui dit cela du bruit, de la rumeur. Montaigne a inscrit à la main cet hémistiche tiré de *L'Enéide* sur la page de titre de son exemplaire dit « de Bordeaux » (désormais EB), exemplaire de l'édition de ses *Essais* en trois Livres (Paris, 1588) sur lequel il a préparé, durant les quatre dernières années de sa vie, une nouvelle édition, corrigée et très amplifiée<sup>1</sup>. Cette épigraphe devait être plus tard, reproduite en page de titre de la seconde édition posthume préparée par Marie de Gournay (Paris, 1598).

L'enfant-rumeur de Virgile devient ainsi, par transfert et selon un regard rétrospectif, l'enfant-livre appelé, dans la première édition (Bordeaux, 1580) *Essais de Michel de Montaigne*, puis *Essais de Messire Michel seigneur de Montaigne* (deux états de la page de titre). Les éditions en deux Livres de 1582 (Bordeaux) et de 1587 (Paris) conservent ce second titre. En 1588, désormais enrichi de nombreux ajouts aux deux Livres déjà publiés et surtout de l'« allongail » d'un troisième Livre, le titre est un peu simplifié : *Essais de Michel seigneur de Montaigne*. Le frontispice où il est logé montre six *putti* robustes dont quatre se battent deux par deux<sup>2</sup>. Il est fort possible que cette représentation ait inspiré à Montaigne son épigraphe, dans la lignée du fameux lieu commun des *libri liberi* selon lequel les livres sont un peu les enfants d'un auteur... Le fait que Montaigne ait placé la citation de Virgile en tête d'un document de travail où il ajoutait de sa main des développements substantiels à ce qui était déjà imprimé, montre assez ce qu'il entend par « acquérir des forces » : croître en volume, sinon toujours en sagesse (Montaigne doute fort qu'on s'améliore en vieillissant !).

De ce développement, auquel le père-auteur assiste, émerveillé ou amusé, comme à une métamorphose, la première édition posthume de 1595 — sans doute préparée par Marie de Gournay pour L'Angelier à partir d'une autre « copie » que l'EB<sup>3</sup> — pourrait porter la marque dans son titre même : *Les Essais*. Tel sera dorénavant, pendant trois siècles au moins, le nom du livre-enfant dont Montaigne avait déclaré qu'il lui était « consubstantiel », mot qui, en langage théologique, désigne la communauté de nature du « Père » et du « Fils », dont les personnes sont cependant distinguées. Celui qui ne voulait pas être « faiseur de livre », mais avait longtemps désiré un enfant mâle, trouvait là une manière de réponse à son attente, heureux de constater que

---

<sup>1</sup> On lit « Sixième édition » sur EB. L'ordinal pose problème. Il se peut que Montaigne compte pour deux éditions les deux états successifs de la page de titre imprimés par Simon Millanges en 1580. L'édition de 1582, toujours par Millanges, serait ainsi la troisième ; celle de 1587, non autorisée à notre connaissance, serait la quatrième (Paris, J. Richer) ; celle de 1588, en trois Livres, la cinquième (Paris, A. L'Angelier). Ainsi, celle que Montaigne prépara durant un temps sur EB et/ou sur d'autres exemplaires, devait être la sixième. A moins qu'une autre édition (rouennaise, dit-on parfois, mais sans aucune preuve d'existence à ce jour) n'ait échappé à l'attention de tous les critiques et bibliophiles...

<sup>2</sup> Voir la *Reproduction en quadrichromie de l'Exemplaire de Bordeaux des Essais de Montaigne* procurée par Philippe Desan, Fasano-Chicago, Schena Editore, *Montaigne Studies*, 2002.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet la mise au point liminaire de Jean Balsamo dans *Les Essais de Montaigne*, éd. J. Balsamo, M. Magnien et C. Magnien-Simonin, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2007, ouvrage dont sont extraites nos citations des *Essais*. Le volume contient aussi l'édition, par nous-même, des « Notes de lecture » et des « Sentences peintes et autres inscriptions de la bibliothèque de Montaigne ». Un second volume devrait accueillir le « Journal de voyage », les notes du « Beuther », les lettres et dédicaces, les arrêts du Parlement de Bordeaux au rapport de Montaigne, *La Théologie Naturelle de Raymond Sebon*.

son livre l'avait « fait », lui, Montaigne, homme et nom, tout autant qu'il avait « fait », lui, son livre<sup>4</sup>.

Filons la métaphore théologique, à laquelle toute expérience parentale pourrait servir de substrat : si, délaissant l'identité des substances, on considère la distinction des personnes, l'enfant-livre n'appartient plus au père-auteur. Plus que quiconque, Montaigne a eu conscience de cette autonomie du livre publié. Il sait aussi que le lecteur pourra trouver dans ce qu'il a écrit des interprétations auxquelles il n'avait pas pensé. Il imagine même son lecteur, par le jeu du commentaire libre, en train de développer « d'infinis essais » à partir de ceux qu'il lui a fournis en n'en « entassant que les têtes » (*caput*, tête et chapitre, c'est tout un)<sup>5</sup>.

Cette inévitable et libre collaboration du lecteur, sans lequel l'imprimé resterait lettre morte, Montaigne l'a envisagée pour ses seuls *Essais*, mais il est d'autres écrits de lui, manuscrits, dont il ne saurait être considéré comme l'auteur à proprement parler. Le lecteur contemporain étend néanmoins, comme on sait, sa curiosité jusque là : brouillons, correspondances, notes diverses, carnets... Il est fort probable que Montaigne n'eût pas approuvé cette indiscretion, ou plutôt cette *curiositas*, excès de soin (*cura*) apporté à des brouilles, mais l'éditeur d'aujourd'hui, à tort ou à raison, s'adresse au lectorat d'aujourd'hui tel qu'il est et selon ses attentes. Ne peut-on d'ailleurs trouver, dans des écrits non destinés à la publication, de quoi éclairer tel ou tel développement de l'œuvre proprement-dite ?

C'est ce qu'avait déjà compris le Dr Armaingaud, premier et à ce jour, seul véritable éditeur d'*Œuvres complètes de Michel de Montaigne* (Paris, L. Conard, 1924-1941)<sup>6</sup>, en 12 volumes dont deux sont consacrés à une traduction de Montaigne souvent négligée, la *Théologie naturelle de Raymond Sebon*, publiée dès 1569 et rééditée en 1581 (Paris, M. Somnius, G. Chaudière et G. Gourbin). Celui qui entreprendrait d'éditer à nouveaux frais l'ensemble des productions connues de Montaigne devrait assurément hiérarchiser les documents dont il dispose. Tel est l'objet de notre propos, qui procédera par ordre décroissant d'importance et/ou de validité.

Au sens strict, l'œuvre de Montaigne, l'*opus magnum* qui a fait de lui un auteur, ce sont donc ses *Essais*. Premier niveau. Peut-on même considérer qu'il s'agit là d'un ouvrage complet ? — Non, si l'on choisit l'hybride EB comme texte de base<sup>7</sup>, car les pages ayant été rognées par un relieur, si l'on veut obtenir un texte vraiment lisible force est de recourir à l'édition posthume pour restaurer les ajouts manuscrits devenus lacunaires (lettres, mots et lignes entières) ; de sorte qu'on se demande pourquoi, exploitée pour cet usage, l'édition posthume devient, quant aux parties conservées sur EB, inauthentique ou « apocryphe » au jugement de ceux qui, fidèles à EB,

---

<sup>4</sup> « Je n'ay pas plus fait mon livre, que mon livre m'a fait. Livre consubstantiel à son auteur : D'une occupation propre : Membre de ma vie : Non d'une occupation et fin, tierce et estrangere, comme tous autres livres. » (*Essais*, II, 18 ; éd. Pléiade 2007, p. 703-704).

<sup>5</sup> « Pour en ranger d'avantage, je n'en entasse que les testes. Que j'y attache leur suite, je multiplieray plusieurs fois ce volume. Et combien y ay-je espandu d'histoires, qui ne disent mot, lesquelles qui vouldra esplucher un peu plus curieusement, en produira infinis Essais ? » (*Essais*, I, 39 ; éd. Pléiade 2007, p. 255. NB : le chapitre 39 de l'édition de 1595, qui sert de base à celle de la Pléiade 2007, équivaut au chapitre 40 dans toutes les éditions qui suivent EB).

<sup>6</sup> Malgré ses évidents mérites, cette édition, à laquelle à collaboré Jeanne Duportal, comporte des inexactitudes et des approximations (par exemple dans les transcriptions des notes de lecture et dans le choix des lettres). On y trouve aussi d'inévitables lacunes, compte tenu de son ancienneté (certaines inscriptions non encore découvertes, la plupart des notes du César, celles de l'Ausonius et du Giraldi, celles du Lucrèce découvert depuis...).

<sup>7</sup> Ainsi en est-il, en premier lieu, de l'« Edition municipale » (F. Strowski, P. Villey et F. Gébelin, Bordeaux, 1906-1933), puis de l'édition de Pierre Villey et Verdun-Léon Saulnier (Paris, PUF, 1965), ou encore, en version modernisée

devraient en toute rigueur en respecter les manques, comme font ceux qui s'abstiennent, par exemple, de procurer des bras à la Vénus de Milo... — Non même encore si, confiant dans le travail éditorial de Marie de Gournay<sup>8</sup> et arguant de l'existence probable d'une copie mise au net, indépendante de la tradition textuelle d'EB devenu exemplaire de travail, on s'en tient au texte de la première édition posthume de 1595<sup>9</sup>. L'avertissement « Au Lecteur » allait en être plus tard remanié par l'éditrice, après consultation d'EB, à la main, puis dans l'édition de 1598. L'insuffisance est, cette fois, minime, mais cette édition et toutes celles qui suivront laissent béant le chapitre où Montaigne avait d'abord prévu de loger le *Discours de la Servitude volontaire* de La Boétie (avant 1580), puis de lui substituer « Vingt-neuf sonnets » du même (1580-1588), avant de les rayer sur EB. Ainsi, la copie remise à Marie de Gournay n'ayant à l'évidence prévu aucune substitution, la dédicace « à Madame de Grammont Contesse de Guissen » continue d'annoncer des vers d'Etienne le bien-aimé, mais ouvre désormais et définitivement sur le vide<sup>10</sup>.

Le deuxième niveau comprendrait d'autres textes de Montaigne et publiés par lui, soit en tant que traducteur, soit en tant qu'éditeur. — Ainsi en est-il de sa *Théologie naturelle de Raymond Sebon*, de préférence dans la seconde édition de 1581, qui corrige ici et là celle de 1569 : longue traduction du latin au français qu'il dit avoir entreprise à la demande de son père (dédicace liminaire à « Monseigneur de Montaigne », datée de 1568) et qui lui a en quelque sorte mis le pied à l'étrier. — Editeur des traductions françaises de Xénophon et de Plutarque laissées manuscrites par La Boétie (Paris, F. Morel, 1571), il a, par ailleurs, fait précéder ces textes de dédicaces à Henri de Mesmes (1570), à Louis de Lansac (non datée) et à « Mademoiselle de Montaigne », son épouse (1570) ; joignant à cette édition celle des vers latins de son ami, il les dédie à Michel de L'Hospital (1570), avant de loger, toujours en même volume, dédiés à Paul de Foix (1570), les vers français du même, à l'exclusion des 29 sonnets qui allaient trouver place seulement dans les *Essais* de 1580 à 1588<sup>11</sup>. A ces dédicaces, il faudrait ajouter l'avis de l'éditeur « Au Lecteur » et surtout le *Discours sur la mort dudit Seigneur De la Boétie*, ou plutôt, comme on le lit en fin de volume, un « Extrait d'une lettre que Monsieur le Conseiller de Montaigne écrit à Monseigneur de Montaigne son pere, concernant quelques particularitez qu'il remarqua en la maladie & mort de feu Monsieur de la Boétie », texte dont la première rédaction est sans doute bien antérieure au privilège de 1570 (La Boétie est mort en 1563) : premiers pas dans la littérature,

---

particulièrement attentive à la ponctuation et aux majuscules de scansion insérées par Montaigne sur EB, de l'édition d'André Tournon (Paris, Imprimerie Nationale, 1998).

<sup>8</sup> Elle avait déjà été sollicitée par Montaigne pour la dictée de trois ajouts en marge d'EB, dès l'été 1588. Voir A. Legros, « Montaigne et Gournay en marge des *Essais* : trois petites notes pour quatre mains », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 65, 2003 (3), p. 613-630.

<sup>9</sup> Ainsi en est-il de la nouvelle édition de la Pléiade déjà mentionnée, précédée dans ce choix, mais en version modernisée, par l'édition de Jean Céard *et alii* (« La Pochothèque », LGF, 2001 ; « Le Livre de poche classique », LGF, 2002). Rappelons que l'édition de 1595, comme toutes celles du vivant de Montaigne, est presque entièrement dépourvue de paragraphes et qu'elle a servi de base à toutes les éditions des siècles suivants jusqu'à l'« Edition municipale ». Un récent numéro du *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne* (III, 1<sup>er</sup> semestre 2008) confronte partisans et détracteurs du texte édité en 1595.

<sup>10</sup> « Madame [...] j'ay voulu que ces vers en quelque lieu qu'ils se vissent, portassent vostre nom en teste, pour l'honneur que ce leur sera d'avoir pour guide cette grande Corisande d'Andoins. » (*Essais*, I, 28 ; éd. Pléiade 2007, p. 202. NB : chapitre 29, donc central, pour les éditions du vivant de Montaigne). Plus loin, sur EB, Montaigne a écrit de sa main, avant de rayer par de grandes diagonales toutes les pages où les sonnets avaient l'honneur de l'italique : « Ces vers se voient ailleurs ». Il avait déjà, dès 1580, annoncé ainsi la substitution des vers au *Discours* : « Or en eschange de cest ouvrage sérieux j'en substitueray un autre, produit en cette mesme saison de son aage, plus gaillard et plus enjoué. » (*Essais*, I, 27, éd. Pléiade 2007, p. 201. NB : chapitre 28 dans les éditions du vivant de Montaigne).

<sup>11</sup> Les *Vers françois*, dans l'édition Morel de 1571 préparée par Montaigne, forment un ensemble à part, avec page de titre distincte, à la suite d'un premier ensemble constitué des traductions du grec et des *Poemata*. Titre d'ensemble : *La Mesnagerie de Xenophon. Les Regles de mariage, de Plutarque [...]*.

sous les auspices conjoints de feu Montaigne le père et de feu Etienne l'ami, tous deux, pour ainsi dire, parrains convoqués au berceau du futur auteur des *Essais*.

Troisième niveau : des autographes de Montaigne non destinés à la publication. Ici commence l'indiscrétion, ou la *curiositas*... — Certains de ces écrits ont un caractère professionnel (1563-1567) : dans l'état actuel de la recherche<sup>12</sup>, dix arrêts du Parlement de Bordeaux au rapport de Montaigne, alors conseiller à la Chambre des Enquêtes, entièrement rédigés de sa main dans un français encore imprégné de traits gascons, auxquels il faut ajouter une quarantaine d'arrêts dictés et signés (avec liste autographe des conseillers présents). — D'autres sont des lettres-missives (1582-1590)<sup>13</sup>, la plupart adressées au maréchal de Matignon, quelques-unes aux jurats de la Ville de Bordeaux, deux au roi Henri IV : si l'on écarte au moins deux lettres qui sont des faux avérés (à Du Prat, à Nantouillet), vingt-cinq en tout, dont dix-neuf sont entièrement autographes. A quoi il faut ajouter deux dédicaces privées d'un exemplaire des *Essais*, et peut-être telle lettre de doléance cosignée par Montaigne le maire. — Quarante-deux notes autographes à destination familiale se trouvent sur une *Ephemeris historica* de Michael Beuther (Paris, M. Fezandat et R. Granjon, 1551)<sup>14</sup>, exemplaire auquel il manque plusieurs pages. Montaigne y a d'abord enregistré divers événements en latin (cinq notes, dont quatre biffées, la seule à subsister concernant sa propre naissance), puis, sans doute à partir de la mort de son père, dont il héritait la terre, le nom et les armes, des événements à caractère seigneurial et familial, en français. Certaines de ces notes permettent de mieux mettre les missives conservées en perspective, mais aussi d'éclairer quelques allusions des *Essais*. — La remarque vaut aussi pour le *Journal de voyage de Michel de Montaigne*, titre donné à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par les éditeurs qui eurent en main le manuscrit aux deux-tiers autographe que Montaigne, juste après la première édition de ses *Essais*, avait rédigé en français et en toscan au cours de son voyage en pays germaniques et italiens, prenant pour cet office la suite d'un secrétaire auquel il avait donné congé. Texte à caractère privé, tout au plus écrit pour la famille et les amis, mais avant tout pour soi-même, ce « Journal » fut trouvé dans un coffre du château de Montaigne en 1770. L'original ayant disparu et une copie d'époque n'en reproduisant que des extraits, il s'agit là encore d'une édition difficile à établir avec certitude, notamment quant à la qualité de l'italien, qui a pu être remanié par les éditeurs dès 1774<sup>15</sup>.

Quatrième niveau : des écrits autographes à destination purement personnelle. Un pas de plus dans l'indiscrétion... — Au premier chef, les notes portées par Montaigne sur des livres qui lui ont appartenu (après avoir écarté les attributions fantaisistes ou douteuses)<sup>16</sup> : quatre notes en grec et en latin sur une édition aldine d'Ausonius, dix notes en grec et en latin sur Giraldi (*De deis*

---

<sup>12</sup> Voir Katherine Almqvist, « Quatre arrêts du Parlement de Bordeaux », *Bulletin de la Société des Amis de Montaigne*, VIII, 9-10, Janvier-Juin 1998, p. 13-38, « Judicial Authority in Montaigne's Parliamentary », *Montaigne Studies*, X, 1-2, p. 212-228 ; et, dans une perspective plus philologique, A. Legros, « Montaigne "rapporteur". Dix arrêts du Parlement de Bordeaux, premiers témoins de sa pratique du français écrit », *Journal de la Renaissance*, VI, 2008, p. 293-304.

<sup>13</sup> En annexe d'un livre en préparation (Anne-Marie Cocula et Alain Legros, *Montaigne aux champs*), nous publierons bientôt à Bordeaux notre transcription, entièrement revue et effectuée sur les originaux, de seize de ces lettres envoyées « de Montaigne ».

<sup>14</sup> Autre annexe prévue pour le livre mentionné ci-dessus, selon une transcription nouvelle. Voir les fac-similés des pages annotées par Montaigne dans Jean Marchand, *Le Livre de raison de Montaigne*, Paris, Compagnie Française des Arts Graphiques, 1948.

<sup>15</sup> Concetta Cavallini, « Cette belle besogne ». *Etude sur le Journal de voyage de Montaigne*, Schena editore/Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2005.

<sup>16</sup> « Notes de lecture » dans la nouvelle édition de la Pléiade, 2007, p. 1183-1308, p. 1852-1892.

*gentium Historia*), 1017 notes en latin et en français sur Lucrèce (édition de Lambin, avec commentaires), 165 notes en français sur Nicole Gilles (*Annales et Croniques de France*), les deux-tiers des 708 notes en français (deux mains) et un jugement de synthèse développé sur César (*De bello Gallico* et *De bello ciuili*), deux courts jugements de synthèse sur deux ouvrages d'histoire (*La Cronique de Flandres*, suivie des *Mémoires de Messire Olivier de la Marche*, dans l'édition de Denis Sauvage ; *Histoire des Roys et Princes de Poloigne*, d'Herburst de Fulstin), 101 notes en français et un jugement de synthèse sur Quinte-Curce (*De rebus gestis Alexandri Magni*). L'intérêt de ces notes est en particulier de montrer, des années 50 aux années 80, le passage d'un type d'annotation à un autre, la diversité des curiosités et compétences de l'annotateur (philologie, histoire, philosophie), et avant tout peut-être, à travers son évolution linguistique, l'émergence progressive d'un écrivain francophone, d'autant plus que les dernières notes de lecture (Lucrèce pour les notes en français, César, Quinte-Curce) sont contemporaines de la rédaction des *Essais*. — Ne pas oublier, toujours sur certains exemplaires ayant appartenu à Montaigne, tel ex-libris de jeunesse (15-18 ans), présent sur un Virgile, un César, un Flaminio et un Denys d'Halicarnasse. — Et enfin, ce qui a pu être sa devise de jeune homme, le *motto* italien *Mentre si puo*, « Pendant qu'on peut », présent sur un Ausonius, un Pétrarque et un Léon L'Hébreu (avec variante : *Mentre puoi*), ainsi que sur un Térence aujourd'hui disparu, où on lisait aussi, dit-on, *Dum licet*, traduction latine du *motto*.

Cinquième niveau : tracées par un peintre, mais choisies par le sieur de Montaigne, des inscriptions encore lisibles dans la « librairie » et dans le « cabinet » adjacent<sup>17</sup>. — Dans l'état actuel de la recherche, peintes sur les poutres et solives de la « librairie », 66 sentences en grec et en latin, sur deux couches superposées, ont pu être identifiées. Certaines se retrouvent, telles quelles ou traduites, dans les *Essais*, dont elles ont parfois fourni l'*incipit* ou l'*explicit* d'un chapitre. Toujours en même lieu, on pouvait lire à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle une longue inscription circulaire en hommage à La Boétie, dont il a été fait alors un relevé malheureusement lacunaire, donc difficile à restituer sur la base des seuls témoignages. — Dans le « cabinet », en revanche, on lit encore sur un mur la longue inscription de 1571 par laquelle Montaigne inaugure son installation dans la « tour », peu avant d'entreprendre l'aventure de ses *Essais*. Autour d'un médaillon représentant un naufrage, quelques vers d'Horace décrivant un ex-voto mériteraient encore de figurer dans ces pièces annexées aux « Œuvres complètes ». Serait-il abusif d'y évoquer, à partir de témoignages anciens et de vestiges, les scènes peintes et les « grotesques » de ce « cabinet », qui entretiennent avec le chapitre « De l'amitié », et par lui avec l'ensemble de la disposition des *Essais*, des rapports suggestifs, validés par Montaigne lui-même lorsque, regardant travailler son peintre, il s'avisa un jour de la forme générale que pourrait prendre son livre ?

Sixième et dernier niveau, en souvenir du beau projet de Michel Simonin, d'une réunion des œuvres de Montaigne et de La Boétie dans une même édition<sup>18</sup> : au moins le *Discours de la*

<sup>17</sup> Voir, en même lieu que ci-dessus, « Sentences peintes et autres inscriptions de la bibliothèque de Montaigne », p. 1309-1316, p. 1892-1903, et, pour plus d'informations, nos *Essais sur poutres. Peintures et inscriptions chez Montaigne*, Paris, Klincksieck, 2000, 2003.

<sup>18</sup> Michel Simonin, « Œuvres complètes ou plus que complètes ? Montaigne, éditeur de La Boétie », *Montaigne Studies*, VII, 1-2, 1995, p. 5-34. Le projet primitif de M. Simonin pour la Pléiade embrassait les *Œuvres complètes de Michel de Montaigne et d'Etienne de La Boétie*. Intitulée *Montaigne. Œuvres complètes*, l'ancienne édition de la Pléiade par Albert Thibaudet et Maurice Rat (1962) ne comprenait ni la traduction de Sebond ni les notes de lecture, mais elle intégrait le « Beuther », le « Journal de voyage », les lettres et les dédicaces. Adoptant le même titre, l'édition modernisée de Robert Barral et Pierre Michel, dans la collection « l'Intégrale » des éditions du Seuil (1967), présente les mêmes lacunes et les mêmes compléments.

*servitude volontaire* et les *Vingt-neuf sonnets*, peut-être aussi le *Mémoire sur l'édit de janvier 1562* d'attribution parfois controversée, voire les traductions du grec éditées par Montaigne. Ce serait là redonner une place, sinon la place d'honneur primitivement prévue, à celui sans la mort duquel nous ne lirions sans doute pas aujourd'hui les *Essais*. Il est probable que Millanges et Montaigne ont substitué à la dernière minute les poèmes au *Discours* que l'auteur des *Essais* voulait accueillir au sein de son propre ouvrage, à la façon dont le peintre logeait un tableau bien « élaboré » au centre de la paroi, entouré de « grotesques », ces équivalents plastiques des *Essais* au jugement même de leur auteur<sup>19</sup>. Le *Discours* avait en effet été placé par Simon Goulart dans le troisième volume de son *Mémoire sur l'estat de France sous Charles Neuviesme* (Meidelbourg, H. Wolf, 1577, 1578), rhapsodie de pièces anti-catholiques parmi lesquelles se trouvait la liste de ceux qui avaient été, en octobre 1572, les plus fanatiques des massacreurs de la Saint-Barthélemy bordelaise : parmi eux, des parents et familiers des Montaigne, Pierre Lestonnac, le Capitaine Eymar... Le livre en trois volumes où figurait le *Discours* ayant été publiquement brûlé à Bordeaux même, il n'était guère opportun de placer le texte de La Boétie au cœur des *Essais*, même si Montaigne trouvait beaucoup à redire à son annexion par un éditeur huguenot<sup>20</sup>. Loin de cette « malplaisante saison »<sup>21</sup>, on pourrait aujourd'hui, sinon réinstaller le joyau dans son écrin, à tout le moins le produire en annexe.

Deux positions extrêmes par conséquent. En toute rigueur ne devrait figurer dans une édition de Montaigne que son unique œuvre, pensée et voulue comme telle, livre « toujours un », quoique sans cesse remanié<sup>22</sup>, dont on ne peut vraiment affirmer, quel que soit le parti textuel choisi, qu'on puisse en faire une édition définitive et vraiment satisfaisante pour tous en dehors d'une édition de tous les états connus du texte, les uns publiés, les autres manuscrits, selon le principe de l'édition diplomatique, en usant autant que possible des ressources électroniques et de la mise en ligne<sup>23</sup>. Celui qui veut passer outre les limites de « bienséance » — un concept d'acception fort variable — pourra toujours s'autoriser de ce que dit Montaigne lui-même dans ses

<sup>19</sup> « Considerant la conduite de la besongne d'un peintre que j'ay, il m'a pris envie de l'ensuivre. Il choisit le plus bel endroit et milieu de chaque paroy, pour y loger un tableau élaboré de toute sa suffisance ; et le vuide tout au tour, il le remplit de crottesques : qui sont peintures fantesques, n'ayans grace qu'en la varieté et estrangeté. Que sont-ce icy aussi à la verité que crottesques et corps monstrueux, rapiecez de divers membres, sans certaine figure, n'ayans ordre, suite, ny proportion que fortuite ? *Desinit in piscem mulier formosa superne*. Je vay bien jusques à ce second point, avec mon peintre : mais je demeure court en l'autre, et meilleure partie : car ma suffisance ne va pas si avant, que d'oser entreprendre un tableau riche, poly et formé selon l'art. Je me suis advisé d'en emprunter un d'Estienne de la Boitie, qui honorera tout le reste de cette besongne. C'est un discours auquel il donna nom : *La Servitude volontaire* : mais ceux qui l'ont ignoré, l'ont bien proprement depuis rebatisé, le Contre-un. » (*Essais*, I, 27 ; éd. Pléiade 2007, p. 189-190. NB : chapitre 28 dans les éditions du vivant de Montaigne).

<sup>20</sup> « Parce que j'ay trouvé que cet ouvrage a esté depuis mis en lumiere, et à mauvaise fin, par ceux qui cherchent à troubler et changer l'estat de nostre police, sans se soucier s'ils l'amenderont, qu'ils ont meslé à d'autres escrits de leur farine, je me suis dédit de le loger icy. » (*Essais*, I, 27 ; éd. Pléiade 2007, p. 201. NB : même remarque que ci-dessus).

<sup>21</sup> Selon l'avertissement « Au Lecteur » de *La Mesnagerie de Xenophon [...]*, où Montaigne éditeur de La Boétie explique pourquoi il laisse de côté, pour l'instant, le discours *De la servitude volontaire* et « quelques memoires de nos troubles » sur l'édit de janvier 1562.

<sup>22</sup> Comme on peut le voir sur un exemplaire de l'édition de 1580 ayant servi un temps à la préparation de l'édition suivante (A. Legros, « Petit 'eB' deviendra grand... Montaigne correcteur de l'exemplaire 'Lalanne' (Bordeaux, S. Millanges, 1580, premier état) », *Montaigne Studies*, vol. 14, 2002, p. 179-210).

<sup>23</sup> Claude Blum a innové par son édition en CD Rom d'un *Corpus des Œuvres de Montaigne*, Paris, Champion, 1997-1998. L'édition d'EB reste cependant toujours à faire, avec distinction chronologique des campagnes d'intervention. Sous la direction de Marie-Luce Demonet, les « Bibliothèques virtuelles humanistes » (Centre d'études supérieures de la Renaissance, Université François-Rabelais, Tours), grâce aux progrès accomplis dans la reconnaissance des caractères et à un important travail de transcription, pourront peut-être un jour offrir aux lecteurs de Montaigne intéressés par les nouvelles formes de diffusion des textes l'ensemble du corpus mis en ligne. D'autres, sans doute, continueront de préférer le « codex », livre et papier.

*Essais* (III, 5) : « je suis affamé de me faire connoître ». La prise en compte des différents « niveaux » ci-dessus mentionnés pourrait servir à la fois ce désir et celui du curieux — trop curieux ? — lecteur. En d'autres termes, des *Œuvres complètes de Michel de Montaigne* pourraient accueillir toutes pièces écrites par l'auteur pouvant aider de loin ou de près à la lecture des *Essais*, à condition de bien distinguer les statuts de ces pièces. Ici s'arrête la compétence de l'éditeur scientifique, la parole est aux maisons d'édition, seules capables de se prononcer sur la « faisabilité » d'un tel projet, sur l'investissement qu'il requiert, sur le lectorat que pourrait « viser » une si ambitieuse publication.

Alain Legros

Centre d'études supérieures de la Renaissance, Tours